

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE A L'ELABORATION DES PLANS DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE LA COMMUNE DE RABASTENS ET DE LA COMMUNE DE LARROQUE AINSI QU'A LA MODIFICATION DU REGLEMENT ECRIT LIE AU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE CESTAYROLS

Par arrêté n°02_2026A en date du 5 janvier 2026, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique pour une durée de 31 jours consécutifs, du lundi 2 février 2026 à 10h00 au mercredi 4 mars 2026 à 17h30. Cette enquête concerne :

- l'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de la commune de Rabastens, lié au Site Patrimonial Remarquable de Rabastens ;
- l'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de la commune de Larroque, lié au Site Patrimonial Remarquable de Puycelsi/Larroque ;
- la modification du règlement lié au Site Patrimonial Remarquable de Cestayrols.

Par décision n°E25000203/31 du 8 décembre 2025, le Tribunal Administratif a désigné Monsieur Christian Buzet en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jérémie Lemoine en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Le siège de l'enquête publique est situé au siège administratif de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, les dossiers sont consultables selon les modalités suivantes :

- Pour l'ensemble des dossiers :
 - o sur support papier et numérique, au siège administratif de la Communauté d'Agglomération ;
 - o sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (rubrique Mon Agglo > Aménagement du territoire > Documents en vigueur > Plans locaux d'urbanisme > Enquête publique / En cours ou à venir).
- Consultation spécifique par commune :
 - o Rabastens : dossier du PVAP disponible en version papier à la mairie, aux jours et horaires d'ouverture habituels ;
 - o Larroque : dossier du PVAP disponible en version papier à la mairie, aux jours et horaires d'ouverture habituels ;
 - o Cestayrols : dossier du règlement du Site Patrimonial Remarquable disponible en version papier à la mairie, aux jours et horaires d'ouverture habituels.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté d'Agglomération (Le Nay – 81600 Técoü).

Les observations et propositions du public pourront être déposées :

- sur les registres d'enquête papier, disponibles à l'accueil des mairies de Rabastens, Larroque, Cestayrols et au siège administratif de la Communauté d'Agglomération ;
- sur le registre numérique disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (rubrique Mon Agglo > Aménagement du territoire > Documents en vigueur > Plans locaux d'urbanisme > Enquête publique / En cours ou à venir) ;
- par courrier postal, à adresser au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Centre de ressources de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet – Le Nay – 81600 Técoü ;
- par voie électronique, à l'adresse : enquetepublique.pvap@gaillac-graulhet.fr.

Monsieur le commissaire enquêteur sera présent pour recueillir les observations du public, sous forme écrite ou orale, aux lieux, dates et heures suivants :

- **Mercredi 4 février 2026 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Rabastens ;**
- **Samedi 7 février 2026 de 10h00 à 12h00 à la mairie de Larroque ;**
- **Jeudi 12 février 2026 de 10h00 à 12h00 à la mairie de Larroque ;**
- **Jeudi 12 février 2026 de 14h30 à 16h30 à la mairie de Cestayrols ;**
- **Samedi 14 février 2026 de 10h00 à 12h00 à la mairie de Rabastens ;**
- **Lundi 16 février 2026 de 14h30 à 16h30 à la mairie de Cestayrols ;**
- **Samedi 21 février 2026 de 10h00 à 12h00 à la mairie de Larroque ;**
- **Vendredi 27 février 2026 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Rabastens.**

À l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur. Toute contribution formulée avant le lundi 2 février 2026 à 10h00 ou après le mercredi 4 mars 2026 à 17h30 ne sera pas prise en compte, quel que soit son mode de dépôt.

Un avis au public, faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique et portant les présentes indications à la connaissance du public, sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux locaux diffusés dans le département (La Dépêche et Le Tarn Libre). Cet avis sera également affiché au siège de la Communauté d'Agglomération, dans les mairies de Rabastens, Larroque et Cestayrols et à l'intérieur du périmètre des Sites Patrimoniaux Remarquables concernés, de manière visible depuis la voie publique.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et horaires habituels d'ouverture, en mairie de Rabastens, Larroque et Cestayrols, ainsi que sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (rubrique Mon Agglo > Aménagement du territoire > Documents en vigueur > Plan Local d'Urbanisme (PLU) > Enquête publique clôturée). L'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Occitanie, en application de l'article R104-35 du code de l'urbanisme, confirme l'absence de nécessité de réalisation d'une évaluation environnementale sur chacun des dossiers (disponible en ligne sur le site de la MRAe : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr).

À l'issue de l'enquête publique, la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet pourra approuver, par délibération, les projets de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de Rabastens et de Larroque, ainsi que le règlement relatif au Site Patrimonial Remarquable de Cestayrols, en décidant éventuellement d'y apporter les modifications nécessaires pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées, des observations, demandes ou propositions formulées lors de l'enquête et de l'avis motivé du commissaire enquêteur.

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet (Le Nay – 81600 Técoü), en tant que personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative aux dossiers de cette enquête publique unique et de sa conduite. Pour toute information complémentaire sur le dossier d'enquête, vous pouvez contacter la Communauté d'Agglomération (Le Nay – 81600 Técoü).